

Métropole de Lyon

Quand le dispositif "Revitalisation des territoires" aboutit à la création d'une série TV

Sabeko, entreprise de plomberie et chauffage, a bénéficié de la démarche de revitalisation des territoires. Ce thème a été au cœur d'un événement organisé par *Le Progrès*, ce mardi en Préfecture du Rhône, avec des tables rondes évoquant le dispositif. Celui-ci a permis à cette société de Décines de lancer un projet de série TV sur l'apprentissage.

Sabeko, c'est une histoire entrepreneuriale bâtie en famille. Co-fondée il y a dix ans par les frères Kohen, Benjamin et Samuel, elle est spécialisée dans la plomberie, le chauffage, la climatisation. L'entreprise de Décines, qui compte aussi une agence à Roanne, a beaucoup grandi, au point de compter aujourd'hui 120 personnes dont une quarantaine d'apprentis. Pour Benjamin Kohen, co-fondateur, l'apprentissage et la transmission sont des thèmes majeurs et occupent une place prépondérante au sein de la structure.

Alors que la boîte rhodanienne compte son propre centre de formation, avec trois classes, « pour former des jeunes et



Samuel et Benjamin Kohen sont les frères fondateurs de Sabeko (plomberie/chauffage, Décines). L'entreprise, qui a bénéficié cette année du dispositif revitalisation des territoires, lance une série TV, pour mettre l'apprentissage en lumière. Photo d'illustration Maxime Jegat

des personnes en reconversion », précise Benjamin Kohen, elle a voulu aller plus loin, avec un projet de série TV sur le thème de l'apprentissage. Un projet innovant, au service de l'emploi, qui est devenu réalité grâce à la démarche de revitalisation des territoires. Sabeko est devenue bénéficiaire de ce dispositif « dans le courant de l'année 2023 », indique le diri-

geant. Pour rappel, la revitalisation des territoires vise à responsabiliser les patrons de grandes entreprises qui conduisent des restructurations. Il s'agit de les inciter à mener des actions "réparatrices", en soutenant financièrement des projets au service de l'emploi.

« Pour notre série télé, on a cherché des financements, on s'est adressé à différents ac-

« Nous avons prévu 7 épisodes de 26 minutes sur le parcours d'une personne qui se convertit aux métiers de la plomberie et du chauffage »

Benjamin Kohen, entrepreneur Sabeko

teurs », souligne Benjamin Kohen, qui a obtenu le soutien du groupe Carrefour, via le dispositif de revitalisation. Un processus qu'il explique, alors que se tenaient ce mardi en Préfecture du Rhône, des tables rondes dédiées au thème, lors d'un événement organisé par *Le Progrès*. « Nous avons prévu 7 épisodes de 26 minutes sur le parcours d'une personne qui se convertit aux métiers de la plomberie et du chauffage. Ce financement nous permet de démarrer les premiers épisodes ». L'objectif est celui d'une

diffusion nationale pour cette série télévisée, avec des discussions en cours pour la TNT.

Changer la vision sur les métiers du bâtiment
« Nous souhaiterions la sortir à l'occasion de la finale des Worldskills 2024 (compétition mondiale des métiers qui se tiendra à Lyon en septembre 2024, N.D.L.R.). L'idée est de changer la vision sur la filière du bâtiment et ses métiers. De redonner envie, aussi, de prendre des apprentis qui sont la main-d'œuvre de demain. Tout le monde a énormément de mal à recruter », ajoute le dirigeant de 34 ans, animé par l'envie de faire bouger les lignes. « Chez Sabeko, qui rayonne pour l'heure essentiellement sur la région Auvergne-Rhône-Alpes, nous sommes dans une logique de recrutements en permanence. Il faut donner envie aux jeunes, aux moins jeunes, d'aller vers les métiers du bâtiment ».

> Sabeko : siège social à Décines. Effectifs : 120 personnes dont 40 apprentis. Chiffre d'affaires 2023 prévu : entre 9 et 10 millions d'euros.

Revitalisation, comment ça marche ?

Dans le cas où un grand groupe de plus de 1 000 salariés supprime de nombreux emplois et que ces suppressions créent un déséquilibre sur un territoire (impact sur le bassin de vie, les sous-traitants, l'écosystème...), les services de l'État sont mobilisés pour analyser la situation.

En fonction des observations de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS), le préfet peut émettre une décision d'assujettissement : le grand groupe devra mener une démarche de revitalisation.

Une phase de négociations s'ouvre entre l'État et le grand groupe en vue d'établir une

convention, qui définira le montant de la contribution (multiplication du nombre d'emplois supprimés retenus par 2 à 4 Smic mensuel brut), les objectifs de créations d'emplois, le périmètre territorial, la durée, la gouvernance et les grands axes.

Ces axes doivent répondre aux besoins des territoires, et les services de l'État veillent à ce qu'il n'y ait pas d'éparpillement des actions et pas d'actions qui se superposent, voire qui seraient sur-financées avec d'autres crédits. En fin de convention, un bilan est réalisé. Si les objectifs sont atteints, l'État délivre un quitus à l'entreprise contributrice.

Un outil pour l'emploi qui existe depuis vingt ans

Actif depuis vingt ans, le dispositif de revalorisation des territoires s'inscrit dans une logique réparatrice : les grandes entreprises, dont les restructurations affectent les bassins d'emplois, sont tenues à une obligation territoriale, celle de contribuer à recréer autant d'emplois qu'elles en ont supprimés. Pour la préfète de la région Auvergne Rhône-Alpes, « la démarche a aussi permis la multiplication des projets expérimentaux, inclusifs et innovants, notamment en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap, de l'apprentissage des jeunes issus de quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)... Le bilan est très positif », ajoute Fabienne Buccio.

À noter : en plus des projets soutenus directement par l'entreprise, la convention de revitalisation établie avec les services de l'État peut prévoir une contribution au fonds départemental de revitalisation. Ce fonds permet de financer des TPE-PME qui créent de l'emploi. Il dispose actuellement d'un million d'euros.

« Une obligation, mais il faut la voir de façon positive »

L'événement organisé mardi soir par *Le Progrès*, en lien avec la Préfecture du Rhône, a permis de faire le point sur le dispositif de revitalisation des territoires. Une table ronde a ainsi été consacrée à l'intérêt pour les grandes entreprises d'intégrer cette démarche, qui les oblige, en cas de suppressions d'emplois sur un territoire donné, à financer des actions visant à recréer de l'activité. Le financement de TPE-PME est un levier. Tour à tour, des représentants de Bayer, Sanofi et Danone ont pris la parole sur le thème.

Donner du sens aux actions

« C'est une obligation, mais il faut la voir de façon positive », a ainsi relevé Frédéric Grimbert, responsable Engagement sociétal chez Bayer, géant pharmaceutique et agrochimique (Lyon 9^e), « la revitalisation est un travail important mais valorisant ». En appuyant par exemple l'entreprise villeurbannaise La Tannerie Végétale, dirigée par Fanny Delage, également présente lors de la table ronde, le repré-



Les représentants des grands groupes présents lors de l'événement consacré à la revitalisation des territoires, ont souligné l'importance de donner du sens aux actions financées, pour recréer de l'emploi sur un territoire. Photo Stéphane Guiochon

sentant de Bayer a indiqué que l'objectif était aussi « de donner du sens à notre stratégie RSE (responsabilité sociétale des entreprises) ».

En soutenant le travail d'agriculteurs, le groupe Danone s'est aussi inscrit dans cette logique de donner du sens aux actions lancées dans le cadre de la revitalisation, pour le pas les subir. Certains groupes, tel Sanofi ont des équipes dé-

diées, en interne, « pour cibler des entreprises à aider », a expliqué Jean-Yves Moreau, directeur des relations institutionnelles de l'entreprise pharmaceutique. D'autres passent par des cabinets spécialisés. Alixio Revitalia est de ceux-là : « Les grands groupes s'appuient sur nous. Il y a une obligation et il faut la remplir au mieux », a estimé Yann Morvan, directeur associé.

REVITALISATION DES TERRITOIRES
Une dynamique des entreprises pour recréer de l'emploi

Un événement organisé par LE PROGRÈS sous l'égide de PRÉFÈTE DU RHÔNE en partenariat avec BANQUE des TERRITOIRES

Merci à tous les partenaires d'avoir contribué à faire de cet événement une réussite !